

MOTION

Session de : Printemps 2009

CID 41 Gestion de la recherche

Objet : Ressources humaines du CNRS

Réunie en session de printemps, la commission interdisciplinaire de Gestion de la Recherche (CID 41) du Comité national de la recherche scientifique a pris connaissance des projets de gestion des ressources humaines du CNRS. La CID 41 émet les plus vives réserves sur la politique de ressources humaines du CNRS :

- baisse du nombre de postes de chercheurs statutaires induisant la précarisation,
- restriction de postes ITA,
- attribution de primes d'excellence,
- chaires d'excellence

La CID 41 rappelle son attachement au recrutement de jeunes chercheurs aux concours CR2 et CR1, seul à même de construire dans la durée et de garantir l'attractivité du métier de chercheur. La CID 41 considère en effet que la multiplication des CDD financés par exemple par l'ANR ouvre la voie à une précarisation croissante des jeunes chercheurs. Un plan pluriannuel d'emploi pour les concours de CR reste le seul garant objectif de la priorité nationale accordée à la recherche.

La réponse proposée par la Direction du CNRS à une situation de blocage des carrières, dénoncée maintes fois, passe par une série de mesures tournant toutes autour de l'individualisation des carrières et de la notion de récompense pour les meilleurs. Nous apprenons qu'une prime d'excellence est envisagée dans le Contrat d'objectifs 2009-2013, pour une petite partie des chercheurs, dont l'obtention est subordonnée à une activité d'enseignement. Le principe des primes d'excellence ouvre la voie à des dérives dangereuses pour la liberté de l'activité scientifique et la cohésion des équipes. Or, ces primes d'excellence semblent devoir être élargies et renforcées dans les années à venir. La CID 41 considère que la mise en place des primes, en lieu et place d'une revalorisation des rémunérations, est contre-productive et conduira à une détérioration des relations sociales au sein des laboratoires.

La CID 41 constate que le goulet d'étranglement du passage CR-DR constitue souvent un élément de démobilité professionnelle des chercheurs qui ne souhaitent pas nécessairement s'engager dans la gestion ou l'animation collective. Elle demande que soit envisagée la création d'une catégorie CR hors-classe.

La CID 41 rappelle que les ITA ont un rôle essentiel dans les travaux de recherche, dans le fonctionnement des laboratoires, dans le maintien des compétences techniques et le transfert du savoir-faire. Elle condamne l'utilisation massive des CDD dans les projets, pratique qui à terme risque fortement de fragiliser les programmes à long terme. Elle soutient une politique de créations de postes d'ITA dans toutes les BAP et une politique de promotion motivante pour les personnels.

Motion adoptée le 30 juin 2009
à l'unanimité des présents

M. Bernard DELAY

Président de la section

Destinataire(s) :

- M. Arnold MIGUS, Directeur Général

Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.